

Réponse aux interpellations de Mme la Conseillère communale Doris Uldry " La Lune a brillé sur Nyon ", de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès " Après avoir décroché la lune " et de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut-Linares " Luna Classics ou la fuite en avant " au sujet du dépôt de bilan du Luna Classics Festival.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse relative aux interpellations de Mme la Conseillère communale Doris Uldry du 10 avril 2015, de M. le Conseiller communal Alexandre Démétriadès du 8 avril 2015 et de Mme la Conseillère communale Roxane Faraut-Linares du 27 avril 2015 demandant des explications à la Municipalité au sujet du dépôt de bilan du Luna Classics Festival.

En préambule, la Municipalité tient à préciser qu'elle n'est pas l'organisatrice de ce festival et qu'elle n'a eu qu'un rôle de facilitateur et d'autorité subventionnante. La Municipalité a facilité l'arrivée de LUNA Classics à Nyon comme elle l'aurait fait pour une autre entreprise qui offre une opportunité de renforcer l'image de notre ville.

La Municipalité se doit de rappeler que la subvention accordée au Festival LUNA Classics est de 60'000 CHF sur un budget de 2,5 millions. Ce Festival a accueilli 15'000 spectateurs. La subvention représente CHF 4.-- par spectateur, un montant faible en comparaison d'autres manifestations nyonnaises ou romandes.

Il faut également préciser que le montant de CHF 200'000 du préavis a été utilisé pour financer l'infrastructure conçue par l'EPFL. Cette infrastructure existe toujours et un nouveau projet de festival pourrait voir le jour en 2016 à Nyon en utilisant la Luna. La Municipalité, par le biais de son Syndic, et quelques autres personnalités locales vont faire leur possible pour réunir les compétences et financements afin qu'une nouvelle organisation puisse reprendre cette infrastructure et y organiser un festival annuel à Nyon.

Le dépôt de bilan est une forme brutale d'assainissement. Toute entreprise, fut-elle culturelle, prend des risques sur le plan économique. On compte en Suisse 12'000 faillites par année et une moyenne de 1'800 dans notre canton. En l'occurrence, ce festival qui a un modèle économique essentiellement basé sur des recettes privées succombe à une crise de croissance et à une prise de risques avec une infrastructure innovante mais coûteuse. De plus, ce dépôt de bilan sanctionne probablement une carence de compétences dans la gestion.

Est-ce que la Municipalité était au courant de la situation financière du festival lors du dépôt du préavis urgent N° 165 en 2014? Quelles garanties ont été demandées par les délégués Municipaux qui ont présenté le préavis à notre conseil ? Est-ce que les interlocuteurs nyonnais, ayant discuté des modalités de cette venue à Nyon, ont pris connaissance des bilans financiers antérieurs à 2014 du festival ? Est-ce qu'une expertise financière a été faite? Est-ce que la santé était déjà boiteuse avant d'arriver à Nyon? La Ville de Nyon, au moment du dépôt du préavis, connaissait-elle les difficultés financières de Luna Classics, avant de tout mettre en œuvre pour attirer le festival à Nyon ? Avait-elle procédé à une analyse complète des comptes et du bilan de cette organisation avant de prendre des engagements? Comment se fait-il que le syndic de Saint-Prex ait été au courant des risques prévisibles de l'opération, ainsi qu'il l'a déclaré à 24 Heures, et que le syndic de Nyon ne l'ait pas été? Le syndic de Nyon a-t-il vraiment pris tous les contacts nécessaires avant de précipiter la ville dans cette aventure? Quels ont été ces contacts et les renseignements obtenus?

La Municipalité a évidemment étudié et analysé les documents financiers fournis par le Festival Luna Classics avant de soumettre le projet de son déménagement à Nyon via le préavis N° 165/2014 au Conseil communal. Le dossier était complet, avec un rapport de l'organe de contrôle sans signal d'alarme. Les comptes de l'édition 2013 étaient positifs mais laissaient ressortir un problème de liquidités. Des explications ont été demandées, et les réponses fournies ont été rassurantes. Le budget de l'édition 2014 a été attentivement étudié, et tout laissait penser que la situation financière était saine.

Par ailleurs, le fait que le Canton de Vaud et la Loterie Romande avaient accordé leur soutien au projet confirme l'analyse positive de ces documents. En effet, ces deux structures étudient chaque année plusieurs centaines de demandes de subvention de tous types, et n'accordent pas leur soutien à un dossier ne présentant pas de garanties financières suffisantes.

Les informations fournies correspondent à celles qui sont sollicitées pour chaque projet auquel un soutien financier est accordé.

Le festival communique avoir un déficit/des dettes de plusieurs centaines de milliers de francs. Qu'en est-il exactement ? Quel a été, précisément, l'impact de l'édition 2014 sur les comptes de l'association et de la fondation ?

Que s'est -t-il passé ? Est-ce que la croissance a été trop rapide ?

Je souhaiterais que la Municipalité donne au Conseil communal un bilan financier détaillé et complet sur TOUTES les dépenses liées à l'Association St. Prex Classics et la fondation Luna pour l'année 2014 et 2015.

Selon nos informations, l'exercice 2014 se solde par un déficit de CHF 686'700.- dû en partie à des surcoûts liés au déménagement à Nyon, mais aussi à des espoirs déçus en matière de subventions et donc de recettes. Un exemple : un soutien à fonds perdu du canton de CHF 300'000.- était espéré pour combler les coûts supplémentaires de l'infrastructure dessinée par l'EPFL mais ce soutien s'est transformé en un prêt de CHF 200'000.- ce qui a engendré une différence négative au bilan. Ces problèmes ont par ailleurs mis au jour une carence de compétences en matière de gestion.

Après analyse approfondie des résultats 2014 et du budget 2015, et en constatant la situation très critique de ce festival, il a été proposé à sa directrice une solution sous la forme d'un concordat extra-judiciaire pour autant qu'il y ait un apport de fonds de CHF 200'000.- et la garantie d'un budget bénéficiaire en 2015. Mais ce défi n'a pas pu être relevé. Il est alors apparu qu'un sauvetage n'était pas réalisable, et que le dépôt de bilan s'imposait.

Les bilans financiers détaillés de l'année 2013-2014 de l'association et de la fondation ont été transmis à la Municipalité. Des documents financiers explicites ont été communiqués à la Commission de gestion.

Rappelons que d'autres festivals ou institutions ont connu de grandes difficultés financières, à Nyon ou ailleurs, et ont dû compter sur les pouvoirs publics pour éviter le dépôt de bilan ou une interruption de leurs activités. Dans le cas de Luna, sa trop courte implantation à Nyon ne pouvait justifier un sauvetage par les autorités nyonnaises. Et le Canton qui avait déjà accordé un prêt de CHF 900'000.- pour l'infrastructure et une subvention annuelle de CHF 30'000.- pour le festival ne pouvait augmenter son soutien.

Quelles sont les ressources humaines et financières que la Ville de Nyon a déjà engagées depuis l'an passé en faveur de Luna? Quelle est la valeur financière desdits engagements? Sur quelles bases ont-ils été pris?

Il n'y a pas eu davantage de moyens humains pour ce festival que pour d'autres manifestations qui se déroulent à Nyon. A ce stade, il n'est pas prévu que les services communaux s'engagent dans une opération de sauvetage ni qu'un budget soit alloué avant qu'un projet concret et financièrement réaliste soient présentés.

Qui sont les créanciers du festival ? Est-ce que la fondation a remboursé le prêt accordé par le canton sur la base de la Loi sur l'appui au développement économique (LADE) pour le financement de la structure?

La liste des créanciers est connue de la Municipalité, mais il n'est pas souhaitable qu'elle soit rendue publique. Les créanciers sont invités à se manifester dès que l'Office des Faillites sera chargé de ce dossier, en principe au début du mois de juin.

Des remboursements partiels des créances, qu'elles soient d'origines institutionnelles ou privées, seront effectués par l'Office des Faillites en fonction du montant obtenu par la réalisation des actifs.

La subvention monétaire conventionnée de CHF 35'000.- a-t-elle quand même été versée en 2015, même sans édition? Si oui, la ville va-t-elle récupérer cette subvention devenue sans objet?

La subvention a effectivement été versée au début de l'année. Une action en restitution sera entamée auprès du juge chargé de la procédure de faillite. Le Canton est dans la même situation.

Dans le rapport de la commission sur le Préavis 165, il est mentionné que la Ville signe une convention avec le comité d'organisation afin de prévoir un remboursement en cas de départ prématuré. Est-ce que la Ville a fait valoir ses droits ? Que devient la validité de cette convention ? Est-t-elle annulée avec le dépôt du bilan ? Ou reste-t-elle valide pour le futur ? La convention qui nous lie à ce festival pour 5 ans est-elle toujours valable sans édition 2015, ou devient-elle caduque? La Municipalité a-t-elle pris les mesures pour dénoncer la convention au plus vite? Qu'en est-il à ce sujet?

Un engagement sur la rétrocession progressive d'une partie du crédit d'investissement accordé par la Ville en cas de départ prématuré de Nyon a été obtenu. Suite au dépôt de bilan, la personne juridique qu'étaient la fondation et l'association n'existent plus. Dès lors, cette convention n'est plus applicable. Cependant, l'Agent d'affaires chargé de la liquidation a été informé de cet engagement.

Il faut encore préciser que le montant de CHF 200'000 du préavis a été utilisé pour financer l'infrastructure conçue par l'EPFL. Cette infrastructure existe toujours et un nouveau projet de festival pourrait voir le jour en 2016 en utilisant la Luna. La Municipalité va faire son possible pour réunir les compétences et financements afin qu'une nouvelle organisation puisse reprendre cette infrastructure et y organiser un festival annuel à Nyon.

La Ville de Nyon a-t-elle mis le même soin dans l'analyse des comptes et du budget de Luna Classics que celui qu'elle porte aux comptes et budgets des autres acteurs culturels nyonnais

MUNICIPALITÉ DE NYON

avec qui nous avons des conventions? Comment peut-elle garantir une égalité de traitement entre tous les acteurs culturels principaux de la ville alors qu'elle voudrait s'engager unilatéralement et avec des moyens particuliers pour Luna?

La Ville de Nyon ne pratique ni n'a pratiqué de traitement de faveur dans aucun dossier de soutien à une manifestation culturelle, ni en général d'ailleurs. Luna Classics a bénéficié de la même bienveillance et de la même vigilance que celles pratiquées pour toutes les demandes de soutien financier que nous recevons.

A ce propos, la Municipalité peut-elle garantir qu'il n'y a pas eu et qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts et de mélange entre intérêts privés et intérêts publics dans ce dossier?

La Municipalité ne comprend pas à quoi la Conseillère fait allusion et ne voit pas de quoi il pourrait s'agir. En particulier, il n'y a pas eu de lien entre l'activité professionnelle du Syndic et son mandat de magistrat, séparation qui a d'ailleurs conduit Opus One et Paléo à ne pas entrer en matière sur l'offre de rachat de la structure Luna qui leur avait été faite, ceci afin qu'il n'y ait aucune confusion possible et aucun soupçon de conflit d'intérêt.

Est-ce que la Municipalité entend soutenir financièrement Luna en vue d'une édition 2016, quand bien même un autre Festival de musique classique, "Les variations musicales de Tannay", dont la santé financière est avérée, se déroule pendant la même période que la Luna ?

Le Festival "Variations musicales" s'est déroulé en 2014 sans souffrir de la concurrence du Festival Luna Classics. On peut même constater qu'il a bénéficié d'un éclairage médiatique supplémentaire suite à l'arrivée de Luna Classics à Nyon. Les « Variations musicales de Tannay » ont même obtenu des soutiens financiers supplémentaires en 2014.

Enfin, la Municipalité ne devrait-elle pas prendre contact et trouver une solution régionale à ce dossier avec les responsables des « Variations musicales de Tannay » au lieu de vouloir faire cavalier seul et de se lancer dans une fuite en avant au détriment de la coopération régionale?

La Municipalité n'est pas organisatrice de festival(s), et n'a pas à jouer ce rôle en se substituant aux acteurs culturels locaux.

La cohabitation entre le FAR° et Luna n'ayant pas mené aux synergies attendues par la Ville, la Municipalité compte-t-elle tout faire pour maintenir un festival qui peut, potentiellement, nuire à la réussite d'un acteur culturel présent depuis plus de trente ans sur le sol nyonnais ?

La fréquentation de la 30^e édition du Far° n'a pas souffert de l'arrivée de Luna Classics. La Municipalité reste très attentive à la bonne marche du FAR et va signer très bientôt une nouvelle convention pour l'assurer de son soutien financier. A ce propos, il faut rappeler que le Far° reçoit une subvention annuelle d'un montant de CHF 285'000 CHF alors que Luna a bénéficié d'une subvention de CHF 60'000.

Comme annoncé par le Syndic, la Ville voudrait engager la commune et ses services dans l'espoir d'un sauvetage de la manifestation ; sur quelles bases et sur quel budget?

Il est aujourd'hui très prématuré de faire des prévisions sur la tenue ou non d'un festival de musique classique à Nyon utilisant la structure Luna ces prochaines années. Le Syndic a proposé de réunir un groupe de travail composé de personnes bénéficiant des compétences et des moyens financiers pour reprendre l'organisation d'un festival du même genre, mais aucun pronostic ne peut encore être formulé.

Quant à la question d'un soutien financier de la Ville de Nyon, elle est évidemment encore plus prématurée et ne saurait être abordée pour le moment.

Conclusion

Pour conclure, nous ne pouvons que réaffirmer que LUNA Classics est un excellent produit culturel, un événement original qui s'est développé dans un écrin grandiose. Cet écrin a participé à son succès et provoqué un sérieux problème de liquidités. Mais ce festival a succombé à un problème structurel. L'événement est né de l'énergie et de l'enthousiasme de Mme Hazeline Van Swaay qui a su convaincre et trouver de l'argent pour Luna. C'était remarquable mais il y a une limite à l'exercice. L'ardeur et la passion ne suffisaient plus.

L'analyse de ce dossier laisse penser qu'il manquait une vraie vision financière et des compétences dans la gestion. La Municipalité ne peut que prendre acte avec beaucoup de regrets de cette situation qui va pénaliser des créanciers qui avaient fait confiance à cette entreprise culturelle.

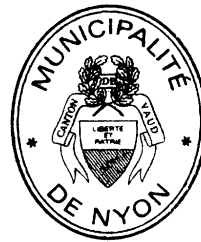
Enfin, la Municipalité est fière d'accueillir ses festivals et continuera de les soutenir car il s'agit d'une chance pour notre ville et un facteur d'identité et de notoriété.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2015.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia